

LE

# PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Un numéro : 40 c.

Prix de l'abonnement :

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON,	5 fr.	8 fr. 50 c.	16 fr.
DÉPARTEMENTS, 4	12	22	

Annonces, 20 c.—Réclames, 50 c.

Lyon, 6 Avril 1848.

TRAHISON ! GUET-APENS ! ASSASSINAT !!!

Jamais l'histoire n'aura à consigner une plus abominable trahison que celle dont la colonne savoisiennne républicaine vient d'être la victime. L'indignation nous suffoque et l'horreur dont nous sommes saisis retient nos paroles sur nos lèvres tremblantes de colère. Des compatriotes, des frères, rappelés par lettres dans leur patrie, reviennent s'asseoir au foyer qu'ils ont abandonné depuis longtemps déjà; on les reçoit à bras ouverts, on les embrasse, on les fête; leur entrée à Chambéry est une véritable ovation; ils racontent les événements survenus en France dans ces derniers jours, la proclamation de la République, la modération du peuple après la victoire, les divers décrets et arrêtés déjà rendus pour l'amélioration du sort des classes laborieuses et l'affermissement du nouvel ordre de choses. Sur le drapeau qu'ils ont apporté de la terre étrangère se lit la noble devise : *Liberté, Egalité, Fraternité!*

Chacun est dans l'enthousiasme : on veut suivre l'exemple des Français, et la République est aussitôt proclamée dans la capitale de la Savoie. Pendant qu'heureuse et fière d'avoir apporté à ses concitoyens le flambeau de la liberté, la petite troupe se repose des fatigues du voyage, une trame infâme s'ourdît contre elle. Ceux qui les ont reçus en frères donnent l'alarme aux campagnes; les bourgeois, la noblesse et le clergé intriguent; ils vont la nuit amener les paisibles habitants des villages, le tocsin sonne de toutes parts; les paysans armés accourent de tous côtés, attaquent les corps-de-garde occupés par les nouveaux arrivants, qui se défendent vaillamment; mais, assaillis par le nombre, les braves sont défaits après avoir perdu une quinzaine d'hommes tués dans l'action. Quelques paysans ont aussi été tués. Quant au reste de la colonne, cernée dans les casernes, ayant fort peu d'armes, qui étaient même en fort mauvais état, force lui fut de céder au nombre. Les citoyens Guillermain, Payssard et Burley, et tous les principaux chefs, ont été arrêtés; les autres sont retenus dans les casernes. Quelques *Voraces*, détachés pour garder la poudrière, ont fait une résistance héroïque, et contraints de céder, ils se sont retirés en bon ordre. On nous annonce leur arrivée à Belley.

La nouvelle de cette catastrophe, arrivée ce matin à Lyon, a produit une sensation pénible. Horreur! infamie! vengeance! voilà les mots qui s'échappent de toutes les poitrines. Tous les Savoisiens domiciliés à Lyon et plusieurs compagnies de *Voraces*, de la Croix-Rousse, se disposent à se mettre en route, pour aller venger leurs frères et punir cette infâme trahison.

Madrid, gémissant sous le sceptre dictatorial de Narvaez, a essayé de rompre avec la tyrannie; la tentative a échoué. Mais, pour qui a suivi attentivement l'histoire de nos voisins du Midi depuis dix-sept ans, les événements qui viennent d'y avoir lieu n'ont aucune importance réelle en faveur de son gouvernement, et la question reste toujours pendante; elle se videra avant peu.

Chaque province de la Péninsule a des coutumes, des privilèges et des intérêts bien distincts: Madrid n'est pas même la ville la plus importante de la monarchie, et l'essai de révolution étouffé dans cette cité peut avoir des chances de succès à Barcelonne, Saragosse, Burgos, Séville, etc.; la partie pourrait même n'être qu'ajournée dans la capitale. Il est enfin temps que cette nation, ruinée par les guerres civiles, les dilapidations et les rapines des divers ministères qui se sont succédé depuis quarante ans, jouisse du repos et des avantages que la richesse de son sol peut lui procurer. L'Espagne a déjà été et peut encore devenir un des pays les plus florissants du globe; mais cet état de choses, elle ne peut l'obtenir que par l'établissement d'une république fédé-

rale. Un gouvernement unitaire ne serait nullement approprié au caractère de cette nation, composée d'une infinité de petits royaumes autrefois puissants, mais de mœurs différentes, et dont tous les efforts de plusieurs siècles n'ont pu parvenir à faire un corps homogène. La monarchie, autrefois adorée, y est aujourd'hui traînée dans la boue; la reine, aux yeux du peuple espagnol, n'est qu'un enfant jouant avec des hochets qu'on appelle sceptre et couronne, et qui n'exercent plus sur la nation le même prestige qu'au temps du fameux Charles-Quint. On peut donc s'attendre à de graves événements de l'autre côté des Pyrénées, et toutes les fanfaronnades ou la cruauté de Narvaez ne parviendront pas à sauver la monarchie. L'Espagne républicaine sera pour la France un ennemi de moins, une sœur de plus.

### Elections.

Le gouvernement provisoire a prouvé sa prévoyance et sa sollicitude en renvoyant au 23 avril les élections générales. Cette mesure, qui avait d'abord paru mécontenter un assez grand nombre de citoyens, est maintenant appréciée comme elle le mérite. Chacun s'aperçoit qu'il eût été impossible de procéder régulièrement au vote général le 9 avril. En effet, à Lyon même, où les clubs sont mieux organisés et plus fréquentés que partout ailleurs, on n'a pu encore arrêter une liste définitive de candidats sérieux; on commence à s'entendre, on s'organise, mais il faut encore plusieurs jours pour se fixer d'une manière positive. Nous aurons donc occasion de revenir encore sur cette question du moment, la grave question des élections. Nous nous en occuperons sans relâche, jusqu'au moment où l'urne aura reçu les bulletins dont le dépouillement décidera de l'avenir de la France. Dans les premiers jours de notre révolution, l'aristocratie se crut menacée des excès de 93; il lui semblait à toute heure voir les *féroces* républicains porter la dévastation et l'incendie dans les châteaux; aussi s'inclina-t-elle respectueusement devant la souveraineté du peuple, et chacun de ses membres de s'empresser de faire acte d'adhésion à la République. Tout est changé aujourd'hui: elle a repris sa morgue insolente en voyant la démocratie respecter les personnes, la religion, les propriétés. De tous côtés nos ennemis conspirent contre la liberté, et, dans les campagnes surtout, ils ne font plus mystère de leurs projets. Réunis dans un intérêt commun pour asservir le reste de la nation, tous ces privilégiés des monarchies voteront comme un seul homme, et exerceront encore une funeste influence sur une partie considérable de prolétaires habitués de longue main à leur obéir aveuglément.

N'oublions pas, citoyens, que notre désunion ferait le triomphe de ces insensés qui rêvent le retour d'un passé anéanti pour toujours. Soyons donc unis dans un même but: l'affermissement de la République, la consolidation de l'édifice social élevé sur les ruines de la tyrannie. Peuple de toutes les conditions, travailleurs, capitalistes, négociants, quiconque est intéressé à voir bientôt cesser la crise que nous traversons, formons un seul faisceau, et sans prêter l'oreille aux insinuations perfides du parti rétrograde, rappelons-nous que hors la République point de salut. Ne croyons pas au miracle des conversions subites; ce qui était noir hier ne peut être rouge aujourd'hui. Donnons à notre jeune République des représentants dignes de défendre la cause sacrée du peuple envers et contre tous; prenons partout des hommes de la veille, dont les principes politiques ne puissent être contestés; ceux-là seuls peuvent sauver la patrie.

### Emeute à Valence (Drôme).

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

« Deux des commissaires, sur les trois envoyés pour

nous gouverner, ont été obligés de résigner leurs fonctions devant une manifestation énergique du peuple. Les citoyens Boveron-Desplaces et Curnier ne font plus partie aujourd'hui de l'administration départementale.

« A l'hôtel-de-ville, le peuple a également rappelé le citoyen Ferlay, ancien maire, à reprendre le fauteuil municipal qu'il avait cédé à M. Curnier.

« Ces événements se sont passés et accomplis de la manière suivante :

« Lundi soir, à huit heures, une foule considérable s'est portée à l'hôtel de la préfecture. Elle a subitement envahi la cour et les marches du perron devant la porte principale en demandant à grands cris à parler aux commissaires.

Le citoyen Fournery a paru; sa voix, profondément émue, a été un instant écoutée; mais il a pu se convaincre de suite, par les interpellations qui s'élevaient de toutes parts, qu'il n'était pas directement l'objet de cette manifestation.

« On voulait la démission des citoyens Desplaces et Curnier.

« Le citoyen Curnier a voulu prendre la parole; mais elle a été étouffée sous les cris mille fois répétés : *Votre démission.*

« Les rues adjacentes à l'hôtel de la préfecture étaient remplies d'un nombre considérable de personnes de toute condition, qui attendaient en silence le dénouement de cette scène.

« Un instant, le citoyen Fournery, conduit par deux hommes du peuple, a été promené à l'extérieur parmi les groupes qui lui frayaient passage, et le saluaient du cri : *Vive Fournery!*

« Il était pâle et abattu, et balançait tristement la tête comme pour protester contre cette ovation personnelle.

« La foule, un instant contenue sur le perron, par les efforts du commandant de la garde nationale et d'autres officiers, a fini par déborder et pénétrer dans tous les appartements.

« On les a parcourus dans tous les sens, et on a fouillé dans tous les coins pour chercher les citoyens Desplaces et Curnier, à qui s'adressaient les interpellations.

« Dans ce tumulte on a foulé et maculé les meubles en montant sur les fauteuils pour se grandir et entendre les interlocuteurs qui portaient la parole. Sur ces entrefaites, les citoyens Desplaces et Curnier avaient quitté l'hôtel. La foule, qui les y croyait toujours, est restée ainsi dans la même attitude jusqu'à onze heures du soir, demandant toujours la démission des deux commissaires.

« Elle n'a cessé ses entreprises que lorsqu'on est venu annoncer que ces deux démissions étaient données, et qu'elles seraient affichées le lendemain.

« Au même instant une députation s'est portée à la recherche du citoyen Ferlay, ancien maire; elle l'a rencontré à la porte d'un de ses amis, au moment où il se retirait dans son domicile avec sa famille.

« Le citoyen Ferlay, malgré sa résistance énergiquement motivée sur le respect dû à la légalité, sur la nécessité de maintenir les autorités régulièrement constituées, s'est vu entraîner vers l'hôtel de la préfecture, où des acclamations immenses l'ont salué.

Dès ce moment on a demandé sa réinstallation à la mairie, d'où la population entière l'avait vu se retirer avec regret.

« Le citoyen Ferlay et le citoyen Léo de Sieyes, ancien député de la Drôme, ont successivement harangué la multitude pour l'inviter à rentrer dans l'ordre, en lui promettant qu'il serait fait droit à ses griefs. De nouvelles acclamations ont accueilli leurs discours.

« Un instant, des imprudents ont parlé de faire battre la générale dans toutes les rues; mais cette motion a été heureusement repoussée par le commandant de la garde nationale.

« A minuit, la foule s'est à peu près écoulee. Quelques centaines d'individus se sont portés aux remparts pour en commencer la démolition qui se continue, à l'heure qu'il est, d'une manière très-active. Déjà de larges brèches sont ouvertes sur plusieurs points. Le reste de la nuit s'est passé sans autre tumulte.

« Ce matin à sept heures, le rappel de la garde nationale a battu dans toutes les rues. Tout le monde s'est rendu avec empressement à son poste. On annonçait une nouvelle tentative sur l'hôtel de la préfecture; il n'en a rien été. La garde nationale est restée sous les armes pendant deux heures.

« A dix heures elle s'est formée en carré sur la place Napoléon, devant l'Hôtel-de-Ville; un instant après, le citoyen Ferlay est descendu avec tout le conseil municipal; il a prononcé une chaleureuse allocution dans laquelle il a exposé que les circonstances lui faisaient un devoir de rester à la tête de l'administration de la ville. La garde nationale entière a accueilli son discours par le cri de : Vive M. Ferlay ! Le citoyen Ferlay y a répondu par le cri de : Vive la République !

« Après cette ovation, la garde nationale a rompu les rangs.

« Un instant après on voyait placardée sur les murs la proclamation que nous avons reproduite plus haut.

« En historien fidèle, nous ne devons ni nous ne pouvons passer sous silence les causes qui ont amené cette grave démonstration contre les citoyens Desplaces et Curnier.

« Ces causes fermentaient sourdement depuis quelques jours dans le sein de la population.

« Dès le principe, l'adjonction comme commissaires des citoyens Desplaces et Curnier au citoyen Fournery, qui avait été primitivement envoyé seul par le gouvernement provisoire, avait paru à tous un fait inexplicable.

« Pourquoi ce surcroît de commissaires pour un département si tranquille et si facile à gouverner que celui de la Drôme ?

« Quel rapport avait-on fait au gouvernement sur la situation des esprits ? quelles résistances avait-on à vaincre ? quelles difficultés d'administration pouvaient se rencontrer ?

« Chacun cherchait la solution du problème, et les murmures allaient grossissant de jour en jour.

« Enfin, une révélation est venue aggraver ces murmures, et leur donner la consistance d'une protestation publique. On a appris que chacun des trois commissaires recevait un traitement de 40 fr. par jour.

« Dès ce moment, l'agitation publique n'a plus connu de bornes, et elle s'est malheureusement traduite par les désordres que nous venons de signaler.

« D'autres cherchent l'explication de ces événements dans une autre cause. Ils assurent que le mouvement a été suscité et exploité par un parti qui se groupe autour d'un candidat que le comité central repousse. On cite des noms, on désigne les fauteurs. On fait l'analyse du personnel composant les attroupements et l'on en tire les conséquences comme preuve.

« Nous le répétons, nous ne faisons que raconter, nous ne jugeons pas.

« Que l'on fasse une enquête si l'on veut, et l'on pourra bientôt avoir la vérité, toute la vérité. C'est le seul moyen de pénétrer le fond des choses, et de reconnaître quelle est la signification réelle de la manifestation de lundi soir et des résultats du lendemain.

— Le lendemain les deux proclamations suivantes ont été affichées dans la ville :

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Liberté, Egalité, Fraternité.*

« Citoyens qui avez pris part à la manifestation d'hier soir, on vous égare ! Un acte semblable gênerait la meilleure des causes, et vous avez demandé une chose mauvaise en soi.

« Les citoyens DESPLACES et CURNIER de tout temps avaient voulu la République et le jour de son triomphe, ils en sont les premières victimes. Voilà ce que vous avez fait !

« Vous vous dites amis de la République, et vous vous conduisez comme le pourraient désirer ses ennemis.

« Hier, vous avez demandé la démission de mes deux collègues; vous avez voulu me l'imposer: vous savez si je vous ai énergiquement résisté, s'il vous a été possible d'obtenir cet acte de moi. Aujourd'hui, et bien malgré moi, ces deux patriotes se retirent. Je viens de recevoir leur démission, avec prière de la faire parvenir au ministre. J'y joindrai la mienne, mais je resterai à mon poste jusqu'à mon remplacement; et tant que je serai là, il ne tiendra pas à moi que la tranquillité publique ne soit rétablie, que l'ordre ne soit maintenu.

« Le commissaire du gouvernement provisoire pour le département de la Drôme,

« H. FOURNERY. »

Valence, le 4 avril 1848, 7 heures du matin.

« Maintenant que nous ne sommes plus sous la pression

de l'émeute et de la menace, entièrement libres et calmes, mais le cœur plein d'amertume, nous résignons nos fonctions de commissaires du gouvernement, et nous en abandonnons immédiatement l'exercice.

« Notre collègue, le citoyen Fournery, qui conserve encore le pouvoir de faire le bien, et qui, à notre prière, consent à rester provisoirement à son poste, transmettra la présente au commissaire général et au gouvernement.

« CURNIER, BOVERON-DESPLACES. »

— On lit dans l'Emancipation :

« Quand nous voyons M. Thiers, le palloquet, l'homme des journées d'avril et des lois de septembre, M. Rémusat (sans particule), qui disait : « L'impôt est le meilleur des placements, » et qui dans la dernière session du conseil-général, s'abstenait de voter sur la réforme, oser affronter les suffrages de la France républicaine; quand ces plats valets de Louis-Philippe supposent ainsi le peuple aussi stupide que les privilégiés du monopole; quand l'ex-commissaire central Boissonneau, que les nombreux rapports de police trouvés à la préfecture dénoncent comme ayant borné sa mission à moucharder tous les partis, se pavane dans nos rues avec le ruban rouge, prix des plus ignobles services, quoi d'étonnant que le citoyen Martin crût pouvoir braver impunément l'opinion publique. Ce personnage qui, lorsqu'il n'était que piétre avocat, voulait guillotiner un roi tous les vingt-neuf ans « afin qu'il n'y eût pas prescription, » avait calmé son épilepsie révolutionnaire, jusqu'au point de repousser, lui quinzième, la réduction de l'impôt sur le sel et d'obéir, plus abjectement peut-être que les Dilhan ou les Dugabé (autres candidats ceux-là), aux fantaisies du ministre guizotin. Nous ne voulons pas rechercher si la justice que rendait le magistrat parvenu, n'était pas souillée par les préoccupations du pritchardiste. Ces hommes du juste-milieu étaient si complets ! Une première leçon n'avait pas suffi pour faire comprendre à ce personnage combien sa présence sur le siège était inconvenante, la justice ne se rendant plus au nom du roi. Avant-hier, une nouvelle démonstration a eu lieu sous ses croisées. Quatre mille citoyens sont allés le lui rappeler. Lui qui écrivait contre l'inamovibilité de 1830 (il est vrai qu'alors il n'était pas nanti) ne trouvera pas mauvais qu'on partage sa manière de voir à ce sujet.

« Le citoyen commissaire-général a sanctionné à l'égard d'un pareil homme, la sentence portée par le peuple. L'arrêté suivant a été rendu hier :

« Nous commissaire-général de la République, etc.,  
« Considérant que quelques jours après la révolution de Février, l'apparition en ville du citoyen Adolphe Martin, ex-député, donna lieu à une manifestation publique qui était l'appréciation de ses votes et de sa conduite parlementaire; que celui-ci, feignant de donner une satisfaction provisoire à l'opinion, évita pendant quelques jours de se montrer en public, et se retira même à la campagne ;

« Qu'au lieu de continuer à ménager ainsi, par sa retraite momentanée, l'opinion publique que sa présence avait surexcitée, surtout dans un moment où les élections se préparent activement et où les passions, même les plus généreuses, pouvaient être facilement émues, ledit citoyen Martin s'est présenté inopinément, il y a quelques jours, à la cour d'appel et a repris ses fonctions de président de la seconde chambre ;

« Considérant que, dès que cet événement nous a été connu, nous avons acquis la certitude que sa présence sur le siège pourrait compromettre la tranquillité publique; que dans cette prévision nous crûmes devoir inviter le sieur Martin à se retirer volontairement à la campagne pendant quelque temps, notamment jusqu'après les élections; que celui-ci, s'abusant sur sa position et ne voulant pas comprendre jusqu'à quel point sa conduite parlementaire, ses idées politiques et l'appui aveugle et opiniâtre qu'il n'a cessé de donner au gouvernement tombé sous le mépris public, l'avaient compromis aux yeux de la population de Toulouse, a cru ne devoir tenir compte de notre invitation et a continué de siéger à l'audience, notamment le 30 et le 31 mars ;

« Considérant que cette persistance a amené dans la soirée d'hier et vers les onze heures une manifestation de la part d'une foule innombrable de citoyens qui se sont pressés autour de sa demeure et ont exprimé un sentiment de répulsion qui, s'il était souvent manifesté, pourrait compromettre la tranquillité publique ;

« Considérant qu'il est de notre devoir de la maintenir et dans notre droit de prendre telle mesure qui nous paraît utile pour arriver à ce but, surtout quand ces mesures ne blessent ni la justice ni l'opinion publique ;

« Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

« Article 1er.—Le citoyen Adolphe Martin, ex-député, est suspendu, à partir de ce jour, de ses fonctions de président de chambre à la cour d'appel de Toulouse.

« Art. 2.—Le présent arrêté sera envoyé à l'instant au citoyen procureur-général près ladite cour, pour qu'il le notifie au citoyen Martin, et nous rende compte de son exécution.

« Fait à Toulouse, au Palais National, le 1er avril 1848.

« Le commissaire-général de la République,  
« JOLY. »

Les sous-officiers et soldats du 22<sup>e</sup> léger nous prient d'ouvrir nos colonnes à la lettre suivante, qu'ils ont adressée au Censeur. Nous la reproduisons en en laissant toute la responsabilité à ses auteurs voulant rester étrangers à une polémique que nous n'avons pas soulevée. Cette lettre, ainsi que celle du 22<sup>e</sup> de ligne, insérée dans notre numéro du 5 avril, témoigne de l'esprit de discipline qui anime tous les corps de notre garnison; nous n'avons du reste jamais douté de leur patriotisme.

Voici la lettre :

Lyon, 3 avril 1848.

Monsieur le rédacteur du Censeur,  
A la lecture du Censeur du 3 avril, un cri unanime d'indignation s'est élevé dans le régiment en voyant rejeter sur le 22<sup>e</sup> léger, les griefs que vous imputiez à tort au 22<sup>e</sup> de ligne, et dont M. de Bousingen, lieutenant-colonel de ce corps, vous a donné une réfutation complète.

Les soldats du 22<sup>e</sup> léger sont accusés, d'après votre journal, d'avoir participé à l'ouverture des portes de la prison dite des Recluses, pour en faire sortir une partie des militaires détenus par suite de jugement, et de s'être refusés de marcher à la frontière. Ces accusations sont fausses et dénuées de tout fondement; que M. le rédacteur du Censeur sache bien qu'en aucune circonstance les soldats du 22<sup>e</sup> léger ne se sont écartés des lois de la discipline.

Dans la journée du 30 mars, en fraternisant avec les gardes nationaux, comme l'ont fait, du reste, tous ceux des autres corps de la garnison, ils n'ont fait que céder à l'entraînement général; leurs sentiments républicains avaient besoin de s'épancher dans le cœur de leurs frères; leurs sympathies pour le peuple, depuis si longtemps comprimées, avaient besoin d'éclater dans une manifestation générale: mais aucun soldat n'a manqué à ses devoirs; le soir ils étaient tous rentrés dans leurs casernes; le lendemain, jour où la scène de désordre qu'on leur impute a été commise, aucun homme ne manquait à l'appel. Le rédacteur du Censeur n'a donc pu voir à 11 heures du soir l'uniforme du régiment dans les groupes qui ont ouvert les portes de la prison. Le 22<sup>e</sup> léger n'a pas besoin de l'exemple des autres corps pour régler sa conduite. Il a la conviction de ses devoirs, et dans toutes les garnisons qu'il a tenues depuis sa formation, il a toujours su s'attirer les sympathies des populations.

Le régiment entier brigue l'honneur d'entrer en campagne; tous ses soldats brûlent du désir de marcher à la frontière sous les ordres de leur colonel et de tous leurs officiers, pour recevoir le baptême de feu, seule chose qu'ils aient à envier à leurs frères d'armes.

Salut et fraternité.

Les sous-officiers, caporaux et soldats du 22<sup>e</sup> léger.

Le gouvernement sarde vient de faire publier le manifeste suivant :

Turin, 31 mars 1848.

« Vu l'état d'hostilité dans lequel se trouve la Sardaigne vis-à-vis de l'Autriche, il est nécessaire que le public, et principalement le commerce, connaissent les intentions du gouvernement sarde relativement à la navigation.

« S. M. le roi de Sardaigne n'entend pas se prévaloir, dans cette guerre, des droits que s'attribuent ordinairement les puissances belligérantes sur mer.

« Le gouvernement sarde sait que la majeure partie des équipages et des officiers des navires de guerre autrichiens sont composés d'Italiens, et que dans une guerre essentiellement italienne, et dont le seul but est de chasser les étrangers qui oppriment le pays, il ne faut pas, par conséquent, combattre contre les nationaux.

« A cet effet, le gouvernement a invité l'amirauté à ordonner aux commandants des navires de guerre de se limiter à se défendre dans le cas où ils viendraient à être attaqués par les navires de guerre autrichiens, sans jamais pourtant provoquer le combat.

« Quant aux navires marchands sous pavillon autrichien, le gouvernement veut qu'ils soient respectés dans leurs voyages, et qu'ils ne soient molestés en aucune manière.

« Mais comme il est possible que des navires autrichiens, ou autres, couverts par le pavillon autrichien, sous le prétexte de commerce, puissent s'armer en corsaires, pour inquiéter les bâtiments sardes ou des autres Etats italiens alliés avec le Piémont, les commandants des navires de guerre devront, soit par la visite des papiers du bord, soit par tout autre mode qu'ils jugeront convenable, s'assurer que lesdits navires portant pavillon autrichien sont réellement marchands, et destinés seulement au commerce. Dans le cas où on pourrait raisonnablement les suspecter de faire les corsaires, ils devront les conduire dans un des ports de l'Etat, en attendant les décisions des tribunaux compétents. »

### Suisse.

On lit dans la Revue de Genève :

« Quelques journaux de Berne ont annoncé que le canton de Genève aurait demandé au Vorort qu'à teneur des traités, le Chablais, le Faucigny et la province du Genevois fussent occupés par des troupes fédérales. Cette nouvelle, ainsi donnée sans explication, n'est pas tout-à-fait exacte.

« Voici ce qui est vrai :

« Le gouvernement de Genève, informé non-seulement par des bruits publics, par des articles de journaux, mais par d'autres renseignements très-précis, que des ouvriers savoisiens, réunis en corps assez nombreux, se proposaient, à leur retour dans leur patrie, d'y proclamer la République française, n'a pas pu rester indifférent en apprenant un tel projet. La réunion à la France des provinces de la Savoie qui ont été neutralisées par les traités et qui avoisinent notre canton, pourrait porter à l'indépendance de Genève un coup funeste. D'un autre côté, le gouvernement de Genève a reçu des informations des plus exactes sur le véritable esprit qui anime les provinces savoisiennes neutralisées, et il a pu s'assurer qu'en cas de séparation de la Savoie des Etats-Sardes, elles pencheraient plutôt pour se joindre à la

confédération suisse qu'à la République française. Dans cette position, le gouvernement de Genève a dû attirer les regards de la confédération sur la situation, et ce qu'il a demandé, c'est qu'en cas où une partie de la Savoie déclarât sa réunion à la France, ou que des troupes françaises entrassent sur le territoire de la Savoie, les provinces savoisiennes neutralisées par les traités fussent immédiatement occupées par les troupes fédérales. Déjà en ce moment la Suisse serait suffisamment autorisée par les circonstances à occuper le territoire *neutralisé*. En effet, il est impossible de ne pas reconnaître que la guerre a éclaté entre la Sardaigne et l'Autriche, et que, d'un autre côté, l'attitude de la France sur cette frontière est de nature à autoriser toutes les démarches qui pourraient être faites dans l'intérêt du maintien de la neutralité des trois provinces savoisiennes qui touchent la Suisse. Néanmoins, ce que Genève a demandé n'est pas une occupation dans la situation actuelle, mais seulement dans les deux cas indiqués, soit d'une tentative de réunion de la Savoie à la France, soit de l'entrée des troupes françaises en Savoie.

**Nouvelles des cantons suisses.**

**BERNE.** — Le conseil exécutif a donné l'ordre d'empêcher toute organisation armée des ouvriers allemands sur le territoire bernois.

**BALE-VILAE.** — Les deux républiques ont fraternisé dans une fête commune comme peut-être on n'en a pas vu depuis des siècles. Une grande troupe de citoyens et habitants de Bâle, la plupart membres du *Volksverein suisse* se sont rendus il y a quelques jours à Huningue, drapeau fédéral en tête et accompagnés d'une excellente musique. Arrivés à la frontière des deux républiques, ils furent reçus par le maire de la ville, par un grand nombre de citoyens et par un détachement de la garde nationale. M. le docteur Brenner prit la parole au nom des Suisses. Le cortège se mit ensuite en mouvement et se dirigea vers la ville de Huningue ; les deux drapeaux étaient fraternellement croisés. Une tribune avait été élevée dans le manège où la réunion devait avoir lieu.

Des toasts nombreux et patriotiques furent portés par divers orateurs à l'union des deux peuples, à la délivrance de la Pologne, etc., etc. A leur retour, les Suisses furent accompagnés par les Français jusqu'à la frontière ; pendant la marche, on entendait retentir tantôt la musique bâloise, les tambours de la garde nationale d'Huningue, tantôt la Marseillaise et les chants de la société du Grutli, interrompus par ces cris mille fois répétés : Vive la Suisse ! Vive la France !

**SOLEURE.** — Le conseil cantonal s'est réuni lundi.

**GRISONS.** — Le grand conseil s'est occupé de l'équipement de la landwehr. L'agrandissement de la caserne a été renvoyé à plus tard, mais tous les crédits demandés pour l'organisation de l'élite ont été accordés. Les troupes ont été mises de piquet à cause des mouvements qui s'opèrent dans les pays voisins. Le grand conseil a déclaré que les immunités de l'église catholique n'existent pas en droit, et que désormais les tribunaux doivent prononcer en vertu de cette déclaration.

— Dans sa séance du 22 mars, le grand conseil, s'occupant de sa réorganisation, a décidé que ses membres seront à l'avenir nommés pour une année parmi tous les citoyens du canton et que ses séances seront publiques. Le 25, il a modifié l'art. 34 de la constitution, en ce sens que pour changer la constitution la majorité absolue suffit au lieu des deux tiers des voix. Il s'est prononcé pour qu'on punisse les membres du conseil de la guerre du Sonderbund. Dans le langage officiel l'usage de titres de noblesse est maintenant interdit.

— Un officier grisons, qui a servi la cause du peuple à Bergame, y a été tué par un coup de balle des Autrichiens. C'est le capitaine *Camichel*.

**ZURICH, 28 mars.** — Le grand conseil s'est réuni aujourd'hui et a entendu un excellent discours d'ouverture prononcé par le président de l'assemblée, M. Escher. Sur la proposition de M. l'avocat *Sarber*, il fut décidé que ce discours serait imprimé et distribué à tous les membres du grand conseil.

**NEUCHÂTEL.** — L'ouverture de la chambre constituante du pays est fixée au 5 avril courant.

**Pologne.**

Tout se prépare pour la lutte suprême. Il est évident que le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche ne désirent, au fond du cœur, que le succès de la Russie, avec laquelle ils sont d'intelligence.

La *Gazette de Königsberg* affirme que le 26 mars, les premières troupes russes ont dû marcher vers la Pologne par le pont de Kowno. Le pont sur le Memel a été rétabli pour le passage des troupes. Vingt fourgons chargés de poudre ont passé par Kowno pour se rendre à Varsovie et à Villkowsky. On concentre les Cosaques.

Le gouvernement russe, à Varsovie, a fait construire, il y a quelques semaines, quatre cents voitures pouvant contenir chacune cinquante personnes, à l'effet de transporter des troupes à la frontière de Prusse et à Vienne... En Pologne, toutes les personnes qui avaient des fusils avec permission, ont été obligées de les rendre. L'autorité s'est fait livrer tous les couteaux d'une certaine grandeur. Tous les maréchaux-ferrants ont été obligés de promettre sous serment qu'ils ne fabriqueraient ni piques ni couteaux.

La *Gazette de Silésie* dit aussi que dans le duché de Posen, les paysans et les Polonais sont mécontents de voir arriver tant de troupes prussiennes. Quatre-vingt mille hommes armés de faux sont prêts à se battre contre les soldats. Tout dépend de la bonne intelligence entre le peuple allemand et les Polonais. Une commission mixte demande que les troupes soient éloignées de Posen, et qu'elles rentrent dans les forts et dans les casernes.

Il circule des bruits vagues que le roi de Prusse envoie ses troupes pour aller au-devant des Russes et revenir à leur tête le dé-livrer.

Nous sommes très tranquilles sur les suites d'une pareille manœuvre ; une semblable perfidie mettrait l'Allemagne en feu, et cette fois le roi de Berlin n'échapperait pas à l'indignation du peuple.

La *Gazette de Prusse*, journal du roi, annonce que le 12 courant, il a été publié par Nicolas un ukase. Ce décret est adressé au chef de l'état-major de la marine, et appelle sous les drapeaux les marins qui avaient obtenu un congé illimité. Sont exceptés ceux des gouvernements de Pensa, Simbirsk, Viatka, Minsk, Grodno, Wilna, Kowno et Courlande, et dans les ports militaires de Nikolaïeff, Sébastopol, dans les ports du Danube, à Astracan, de même que dans les gouvernements appartenant à ces ports. La concen-

tration de ces marins devra commencer immédiatement, et être terminée le 13 avril. Pour le reste, on suivra les prescriptions de l'ordonnance du 3 avril 1836. Un ordre particulier réglera la répartition de ces marins.

La Russie se prépare activement à la guerre ; elle se voit menacée sérieusement dans toutes ses possessions usurpées.

**Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.**

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le ministre de la marine et des colonies arrête ce qui suit :

Le titre d'élève de marine est remplacé par l'appellation républicaine d'*aspirant de marine*.

Les volontaires de la marine prendront désormais le titre d'*aspirants auxiliaires* de la marine.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Mairie de Paris.

« Citoyen maire,

« Des compagnies de la garde nationale ont annoncé l'intention d'ouvrir une souscription pour fournir les insignes d'officiers à ceux des gardes nationaux élus par elles qui ne pourraient faire les frais de leur équipement.

« Cette annonce a éveillé d'honorables susceptibilités parmi les citoyens de la population ouvrière qui étaient portés par leurs camarades aux grades d'officiers.

« J'apprends que, ne voulant pas tenir des compagnies qu'ils seraient appelés à commander le don de leur équipement, quelques-uns se désistent de la candidature.

« Il importe de faire cesser l'erreur qui se propage.

« C'est la ville de Paris qui fournira l'uniforme aux citoyens qui en ont besoin ; c'est elle aussi qui, au nom de la République, offre aux gardes nationaux élus officiers les insignes du grade dont elle les investit pour la défense des droits et des intérêts de tous.

« Je suis certain d'interpréter fidèlement la pensée des membres du gouvernement provisoire, en vous assurant que toute mesure qui tendrait à éloigner des candidatures les travailleurs, serait repoussée par lui comme une atteinte au sentiment de l'égalité.

« Le membre du gouvernement provisoire, maire de Paris,

A. MARRAST.

— Par un arrêté du ministre des finances, en date du 3 avril, M. Guillemot, secrétaire-général des finances, a été nommé secrétaire des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, en remplacement de M. Pasquier, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et M. Herson, sous-directeur de la dette inscrite, a été provisoirement chargé du secrétariat-général.

— Par arrêté du 28 mars, le ministre de l'intérieur a décidé qu'une somme de 40,000 fr., qui avait été indûment retranchée, en 1831, par les chambres, sur les revenus appartenant en propre à l'hospice des Quinze-Vingts, serait provisoirement prélevée sur les fonds des secours généraux pour être rendue à cet établissement, en attendant que les pouvoirs compétents la portent définitivement à son budget.

Cette restitution, qui était sollicitée depuis longtemps, permettra de créer immédiatement 300 nouvelles bourses d'aveugles pensionnaires externes des Quinze-Vingts, et d'augmenter ainsi d'un tiers le nombre total des malheureux de cette classe si digne d'intérêt, auxquels des secours réguliers sont assurés par l'Etat.

— Le ministre des finances

Arrête :

Art 1<sup>er</sup>. Les magasins de l'entrepôt des douanes de la ville du Havre et ses annexes pourront recevoir les marchandises déposées, en exécution du décret et des arrêtés antérieurs.

— Le *Moniteur* du 3 avril contient la nomenclature du remaniement complet du personnel de la magistrature des colonies.

*Correspondance particulière du Peuple Souverain.*

Paris, 4 avril 1848.

L'intervention du roi de Sardaigne en Lombardie n'est pas agréable à l'Angleterre. Nous le voyons par les débats de la dernière séance de la chambre des lords. Le comte d'Aberdeen, rappelant d'abord que le gouvernement britannique avait précédemment déclaré à la cour d'Autriche qu'il ne verrait pas avec indifférence une invasion de troupes autrichiennes, a demandé si le gouvernement avait fait une pareille déclaration au roi Charles-Albert en ce qui concerne la Lombardie qui est, depuis trois cents ans, sous la domination autrichienne. Le noble lord ajoute que si cette démarche n'avait pas été faite, elle devait l'être. Le marquis de Lansdowne, répondant pour le gouvernement, a dit que le roi de Sardaigne avait été engagé à se tenir dans une parfaite neutralité. Le ministre anglais a ajouté que le mouvement avait eu lieu sans le concours et malgré le vœu du gouvernement. Toutefois, il fait observer que le roi d'

Sardaigne n'était point intervenu avant d'être à peu près sûr que les Autrichiens ne pouvaient se maintenir plus longtemps en Lombardie.

La question italienne, car c'en est une dont la gravité apparaît aujourd'hui à tous les esprits, semble donc devoir donner naissance à de sérieuses complications, et ce qui le prouve, c'est que le gouvernement provisoire envoie des troupes sur la frontière de l'Est, en prévision des événements qui peuvent surgir. Constatons toutefois qu'une alliance politique offensive et défensive contre l'Autriche, a été conclue par le roi Charles-Albert avec le Souverain Pontife, le roi de Naples et la Toscane. Il est évident que l'Italie tout entière est déterminée à combattre pour sa nationalité qu'elle vient de conquérir si glorieusement, et s'il y a une lutte, l'issue ne peut en être incertaine. La liberté triomphera du despotisme, et le machiavélisme qui avait, au mépris des droits les plus sacrés, confisqué l'indépendance de ce noble pays, recevra un coup dont il ne se relèvera pas. En vain le marquis de Lansdowne s'efforce de légitimer les spoliations de l'Autriche par ce qu'il appelle une possession de trois siècles, le triomphe de l'indépendance italique consacra de nouveau ce principe éternel de justice, qu'il ne saurait y avoir prescription contre le bon droit au profit de la force brutale. L'égoïsme britannique en recevra une rude atteinte. — Le règne des perfidies diplomatiques est passé. — D'ailleurs, l'Angleterre a de quoi s'occuper amplement en Irlande, où ses forces navales, réunies tant à Cork que sur les côtes, comptent 378 canons et 2,700 hommes, non compris les forces de terre. Avant de songer à l'Italie il lui faut écraser un peuple malheureux. — Cette victoire lui coûterait cher.

L'Allemagne s'agite. — Les armées sortent de dessous terre, mais ce n'est point pour marcher contre nous. — On mande de la Baltique que bientôt une armée de 40,000 Allemands pourra prendre position sur l'Elbe inférieur, afin de protéger contre le roi de Danemarck la cause de l'Allemagne.

A l'extérieur, la position de la République est donc belle. Jamais la France n'a pris en Europe une attitude aussi imposante ; quand on songe que c'est l'œuvre de quelques semaines, on est frappé d'étonnement.

A l'intérieur, il est vrai, la situation est difficile, mais elle est loin d'être alarmante, si ce n'est pour les gens peureux à l'excès ou peut-être aussi de peu bonne volonté. — A la suite d'une explosion si soudaine, si foudroyante, il n'est pas surprenant que des intérêts soient effrayés d'abord ; que le cours régulier des affaires s'arrête, que l'avenir se montre sous un sombre aspect. Mais, ce premier moment de stupeur passé, qui nous empêche de marcher ? — Notre activité nationale est-elle éteinte ? Les richesses de notre sol sont-elles détruites ? Nos ressources sont-elles taries ? Nullement. Que nous manque-t-il donc ? la confiance ! Eh bien ! cette confiance renaîtra, parce qu'il est enfin de l'intérêt de tous et de chacun qu'elle renaisse au plus vite.

Ce qui est important, c'est que les classes ouvrières reprennent leurs travaux et cessent d'entretenir, malgré les exhortations paternelles et les ordres du pouvoir, le malaise au sein de la population paisible et laborieuse. Dans une circulaire adressée aux maires des arrondissements, le maire de Paris, M. Armand Marrast, a prescrit des mesures fort sages, et il faut espérer que les ouvriers, rappelés au sentiment de leurs devoirs envers la République, envers leurs familles, envers eux-mêmes, ne voudront pas davantage rester sourds à la voix de la raison, à celle du gouvernement provisoire dont ils doivent prendre à tâche de ne pas entraver la marche.

Souhaitons aussi que les journaux travaillent d'un commun accord à tranquilliser, à pacifier les esprits, à ne pas exciter de fâcheuses susceptibilités contre un pouvoir qui ne saurait avoir un intérêt différent de celui du pays. Faisons des vœux pour ne plus voir sur les murs de Paris ces placards dénonçant chaque jour le riche à la haine du pauvre, et traçant une démarcation hostile entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. Que peut-il résulter de ces imprudentes excitations ? la ruine des uns et des autres. N'oublions pas que le premier soin des bons citoyens, des vrais amis du pauvre, doit être de calmer les alarmes du riche. On l'a dit avec raison : le riche une fois rassuré, il est facile de donner de l'élan à ses inspirations.

Il faut avouer que le gouvernement provisoire est trop souvent harcelé de demandes déraisonnables et même absurdes. Hier, une députation de commerçants de Paris n'est-elle pas venue lui soumettre un projet de décret tendant à ce que tout locataire qui aurait payé d'avance son loyer, fût autorisé à rentrer, aux termes prochains et successifs, en jouissance de la somme versée ?

M. Armand Marrast leur a parfaitement répondu qu'ils demandaient là tout simplement la violation du contrat, et que c'était en vertu d'un contrat qu'ils avaient donné l'argent ; cependant la députation a entraîné une sorte de discussion à laquelle M. le maire de Paris a dû

mettre fin, en leur déclarant que ce qu'ils avaient de mieux à faire, c'était de s'entendre avec leurs propriétaires, par l'organe d'une commission, et qu'au surplus, le gouvernement provisoire examinerait avec soin leurs réclamations.

*Les commissaires extraordinaires peuvent-ils se porter candidats aux élections dans leurs départements?*

La Réforme fait à cet effet les réflexions suivantes :

« Cette questions nous revient de plusieurs côtés, et nous allons, en toute franchise, y répondre :

« Si l'on ne consulte que la légalité, nul décret n'interdit aux citoyens investis par le pouvoir central le droit de se présenter et de lutter, même dans leur ressort.

« Il est bien vrai que ces fonctionnaires provisoires, comme le gouvernement qui les a délégués, n'exercent pas dans les mêmes conditions que nos ex-préfets. Leurs attributions, quoique plus considérables, sont limitées quant à la durée; leur salaire n'existe pas, ou du moins n'est pas inscrit au grand-livre, et, serviteurs-missionnaires de la République, ils n'auront pas le temps, en auraient-ils le désir, de fonder et de consolider ces vastes clientèles qui faisaient de nos anciennes préfectures autant de pachalicks.

« Toutefois, au point de vue politique, sinon légal, il nous semble que les citoyens commissaires ne devraient point se présenter dans les départements où s'exercent leur action et leur propagande.

« En effet, sous l'ancien gouvernement, pourquoi la loi, si favorable aux privilégiés et surtout aux fonctionnaires, avait-elle exclu les préfets du droit commun censitaire? — Parce que le caractère dont ils étaient revêtus, la puissance qu'ils avaient en main et leurs riches attributions leur auraient permis de s'imposer par la corruption ou par la peur. Or, s'il n'y a pas, dans les situations, une analogie parfaite, il est certain cependant que les délégués du gouvernement provisoire ont le droit de lier et de délier, de destituer et d'investir, qu'ils exercent sur les diverses administrations une influence directe, presque souveraine, et que partout leur candidature a des chances exceptionnelles en dehors de la valeur politique et de la qualité des personnes.

« Il y a donc là privilège certain, et nous sommes convaincus que les citoyens énergiques et dévoués qui se sont jetés avec une si noble ardeur dans l'action et dans la propagande, pour le service de notre jeune République; nous sommes convaincus, disons-nous, que ces citoyens éprouvés ne veulent pas plus que nous d'influences, de bénéfices, de fonctions, de privilèges.

« Un dernier mot : Si les citoyens commissaires briguaient les suffrages dans leur département, ne serait-il pas à craindre que la révolution en souffrit un peu? Les percepteurs, les juges de paix, les maires et les caciques de village venant offrir leurs votes ne seraient-ils pas tous, sinon d'excellents républicains, du moins de fort honnêtes gens qui savent rendre justice au mérite et qu'on ne saurait inquiéter après une si belle preuve de civisme?

« Nous soumettons ces courtes réflexions à la conscience, à la loyauté des citoyens commissaires du gouvernement. »

L'impatience paraît augmenter dans toutes les classes de la population à mesure que l'on approche de l'époque de l'Assemblée nationale, et les ennemis de la République profitent avec adresse de cette disposition générale des esprits pour exciter des craintes et des inquiétudes générales. Certains individus semblent croire qu'il est possible à l'assemblée nationale constituante de décréter autre chose qu'une constitution républicaine. Tout le monde a compris dès le lendemain de la révolution de Février que la République était désormais la seule forme de gouvernement possible. En dehors de la République il n'y a pas de gouvernement possible en France. Il faut donc que chaque bon citoyen se rattache fortement à la République, et que la prochaine assemblée nationale constituante ne fasse que consacrer la volonté de la nation en réglant d'une manière définitive les détails du gouvernement républicain.

— Le ministre de l'intérieur vient de décider qu'il serait procédé à la formation d'un jury des récompenses pour les artistes qui ont exposé au Louvre.

— M. Crémieux, ministre de la justice, réserve deux places à la cour d'appel de Paris à MM. Pérignon et Hortensius St-Albin.

— On annonce que le gouvernement provisoire s'occupe d'une nouvelle organisation de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

— Il est question de la création à Paris d'une école des arts et métiers sur une vaste échelle. Cette école comprendrait des élèves internes et des élèves externes.

— Le corps des conducteurs des ponts-et-chaussées va, dit-on, être organisé sur de nouvelles bases.

— Le ministre de l'instruction publique a, dit-on, adressé aux évêques et archevêques de France une cir-

culaire dans le but de les engager à ordonner les dispositions nécessaires pour que le service divin se fasse, le jour de Pâques, assez matin pour permettre aux habitants des campagnes d'exercer dans toute leur plénitude leurs droits électoraux.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Un médaillon emblématique, qui doit offrir par le dessin la traduction des trois mots : *Liberté! égalité! fraternité!* doit être placé en tête des actes publics.

Jaloux de donner à cet emblème toute la convenance et toute la perfection désirables, le gouvernement a décidé qu'il serait mis au concours.

Les dessins, parmi lesquels on choisira celui qui devra être reproduit par la gravure, et dont la dimension ne devra pas excéder le module d'une médaille de 60 millimètres, devront être déposés à l'École des beaux-arts jusqu'au 20 avril.

Ces dessins seront exposés en même temps que les esquisses peintes et sculptées de la figure symbolique de la République française et que les médailles.

Le jury institué pour désigner les esquisses peintes et sculptées et le projet de médailles qui mériteront le prix choisira celui des emblèmes qui devra être reproduit.

Le directeur des beaux-arts,  
J. GARRAUD.

— On lit dans le *Courrier Français* :

« On assure que l'ambassadeur anglais doit quitter Paris cette nuit même, et que cette promptre retraite est déterminée par les nouvelles venues d'Irlande. L'ambassadeur anglais aurait reçu de son gouvernement une communication de laquelle il résulterait que les troubles d'Irlande auraient été entretenus surtout par des agents français. Le ministère anglais exige, dit-on, des explications du gouvernement provisoire pour continuer ses rapports diplomatiques.

CHRONIQUE LOCALE.

L'hôtel des Monnaies de Lyon a fait sa première fonte lundi dernier. Aujourd'hui les pièces de 5 fr. à l'effigie de la République commencent à circuler.

— Avant-hier soir, vers six heures, un charpentier est tombé du troisième étage d'un bâtiment en construction cours Bourbon, aux Brotteaux. Ce malheureux a été relevé mort et transporté immédiatement au dépôt.

— M. Doncieux, avocat à Lyon, est nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Saint-Etienne (Loire).

M. Gastine, avocat à Lyon, est nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Montbrison (Loire).

— Les rapports entre la municipalité provisoire de Lyon et les fabricants d'étoffes de soie, dont nous avons parlé déjà, ont continué jusqu'à ce jour, par l'intermédiaire de la chambre de commerce. Dans l'une des dernières réunions, une commission de neuf membres avait été formée; après s'être divisée en trois fractions, cette commission est allée à domicile recueillir des engagements de la part des maisons de fabrique, pour occuper un certain nombre de métiers, à dater de ce moment jusqu'à la fin du mois prochain, à la condition de recevoir de l'administration publique l'argent nécessaire pour les façons, argent dont l'intérêt sera payé à raison de 3 p. 0/0 l'an, jusqu'au remboursement.

Comme quelques maisons pourront, dit-on, se passer de cette facilité, l'on pense que, grâce à l'avance totale d'un million et demi (toucher à la caisse municipale par les ouvriers porteurs de bons de petites sommes au fur et à mesure de la fabrication), l'on fera travailler jusqu'à la fin du mois de mai un nombre de métiers s'élevant du quart à la moitié de ceux occupés en temps ordinaire par les ouvriers lyonnais. Une bonne partie de ceux-ci seraient ainsi affranchis de travaux pleins d'inconvénients pour eux. Et l'on espère que l'état politique de la France à la fin de mai pourra dispenser de ces mesures qui coûtent de si grands efforts pour donner de si faibles résultats; car rien ne saurait suppléer à l'effet de la confiance publique.

(*Courrier de Lyon.*)

— Hier soir une sérénade a été donnée à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'occasion de la nomination du général Neumayer au poste de commandant en chef des gardes nationales du département du Rhône.

— Nous apprenons que plusieurs brigades de travailleurs viennent d'être dirigées vers Miribel et lieux voisins, pour y être occupés dans les ateliers nationaux.

— Notre garde nationale met un empressement au-dessus de tout éloge à se rendre aux exercices qui ont lieu matin et soir dans tous les quartiers de la ville. Avant un mois, elle pourra rivaliser avec la troupe de ligne pour la tenue et la précision des mouvements militaires.

— La vertu est la première qualité des vrais républicains; si nous ne pouvons encore exiger qu'elle soit pratiquée rigoureusement, au moins sommes-nous en

droit de réclamer la pudeur, et d'engager l'autorité à faire cesser le scandale odieux des prostituées qui, le soir, inondent nos rues depuis l'avènement de la République.

*Circulaire de M. le cardinal archevêque de Lyon au clergé de son diocèse.*

Lyon, le 31 mars 1848.

Monsieur le curé,

Le gouvernement provisoire vient de décider que les élections générales auront lieu le 23 avril, saint jour de Pâques. Malgré la solennité de cette fête, il ne faut pas que les fidèles de votre paroisse soient détournés de l'accomplissement d'un grand devoir, celui d'être leurs représentants à l'assemblée nationale. En conséquence, le jour de Pâques, vous direz la messe de très grand matin, avant le jour si c'est nécessaire, pour que les habitants puissent se rendre au chef-lieu de canton.

Messieurs les curés de canton feront sagement de faire célébrer chez eux assez de messes pour qu'en ce grand jour chacun puisse remplir, et ses devoirs de chrétien, et ses devoirs de citoyen.

† L.-J.-M. CARD. DE BONALD,  
Archevêque de Lyon.

Départements.

On écrit de Perpignan :

« Une dépêche télégraphique vient de transmettre l'ordre au général commandant la 21<sup>me</sup> division militaire de diriger sur Grenoble les deux batteries d'artillerie de notre garnison munies de tout leur matériel de guerre. »

— La cour d'appel de Riom, par une délibération prise le 24 mars, en assemblée générale, a décidé que pendant toute la durée de la crise financière et industrielle, elle consacrerait le quart du traitement mensuel de tous ses membres, pour l'établissement d'une caisse de prêt et d'escompte. Cette caisse est destinée à venir en aide à la classe ouvrière de Riom.

— Nous lisons dans l'*Observateur des Pyrénées* :

« Nous apprenons à l'instant que l'ordre vient d'être donné de préparer le château de Pau pour y recevoir Abd-el-Kader, sa famille et quarante personnes de sa suite. »

Angleterre.

LONDRES, 3 avril. — Outre les forces de terre, les forces navales réunies à Cork et sur les côtes d'Irlande comptent 378 canons et 2,700 hommes.

Samedi matin, aussitôt après l'arrivée d'un courrier apportant des dépêches de Berlin, S. A. R. le prince de Prusse a eu une longue conférence avec le vicomte Palmerston, à la résidence de la légation dans Carlton-House-Terrace. Son excellence le ministre de Belgique a eu aussi une conférence avec le prince dans la matinée.

— On écrit de Lisbonne, le 31 mars, au *Morning-Herald* :

« La crise ministérielle a recommencé. La reine a mandé hier MM. Duarte-Leitar, Provença et Gomes de Castro : elle leur a offert des portefeuilles qu'ils ont respectueusement refusés. On dit que des ouvertures semblables ont été faites ensuite à l'évêque de Visers et à M. Agosinho Albano, qui seraient disposés à entrer au ministère. On ne parle pas de Silva Cabral, mais il n'est pas douteux qu'il est au fond de toute cette affaire. »

— Le 3 avril, des meetings chartistes ont eu lieu à Londres. Un orateur a fait la proposition suivante :

« Si le parlement refuse de vous écouter, c'est au palais qu'il vous faudra marcher; si l'on ose vous fermer les portes, vous les ouvrirez. »

« Peut-être les officiers, qui sont des aristocrates, oseront commander à leurs soldats de faire feu sur vous : ne craignez pas alors, le parc est grand; on y a ses coudées franches. Au premier ordre de feu! élanchez vous sur les officiers, prenez-les à la gorge et tuez-les. On estime qu'il y aura, le 40 avril, 500,000 personnes à la procession monstre. »

Allemagne.

HANOYRE, 27 mars. — M. de Schlée, ambassadeur du gouvernement provisoire de Schleswic-Holstein, est arrivé et a sollicité du roi un secours militaire de 6,000 hommes d'infanterie et de quelques batteries. Le roi a accordé le secours demandé; demain des troupes partiront pour Schleswic-Holstein par le chemin de fer.

DE LA BALTIQUE, 28 mars. — Nous apprenons que dans peu de temps une armée allemande de 40,000 hommes pourra prendre une position sur l'Elbe inférieur pour protéger la cause de l'Allemagne contre le Danemark et la faire triompher au besoin avec énergie. On ne sait encore rien de positif sur une concentration de troupes plus forte à la frontière de l'Est.

HAMBourg, 30 mars. — Les troupes danoises sont entrées dans Hadersleben et dans l'île d'Alsen, et peut-être en ce moment l'avant-garde de l'armée allemande a engagé le combat.

ALTONA, 31 mars. — Les deux ministres danois comte Knuth et Arla Lehmann sont arrivés à Rostock et ont continué leur route pour Berlin. Ils ont déclaré verbalement que la navigation du Sund était libre et que les vaisseaux prussiens ne seraient pas arrêtés; d'après cela on croit que le gouvernement songe à une médiation.

SILÉSIE PRUSSIENNE. Myslowitz, 28 mars. — Les nouvelles données par les journaux sur l'occupation de la frontière par des troupes russes, sont sans fondement. Il est vrai cependant que 6,000 Circassiens et Baskires sont en marche pour Czeutochan.

L'un des Rédacteurs gérant, FAURÈS.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND,  
aux halles de la Grenette.